



HAL
open science

Culture, Régulation, Institutions et Territoire - CRIT

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. Culture, Régulation, Institutions et Territoire - CRIT. 2009, Université de versailles Saint-Quentin-En-Yvelines - UVSQ. hceres-02035526

HAL Id: hceres-02035526

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035526v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation
de l'école doctorale
"Culture, régulation, institutions et
territoire (CRIT)"
de l'Université de Versailles –
Saint-Quentin-en-Yvelines



mai 2009

Contexte général

L'école doctorale "Culture, Régulation, Institutions et Territoire" (CRIT) est un projet de création d'ED par rapprochement de l'école doctorale « Culture, Organisations, Législations (COL) (ED n° 439) » avec une partie (économie et gestion) de l'école doctorale « Société du Futur (SOFT) (ED n° 438) ». L'école doctorale SOFT couvre actuellement, outre économie et gestion, les champs suivants : mathématiques, informatique, sciences pour l'ingénieur. Ce rapprochement est motivé notamment par les difficultés rencontrées par l'ED SOFT dans son fonctionnement.

L'ED CRIT est une ED pluridisciplinaire couvrant les champs suivants : économie, sciences politiques, droit, histoire et géographie, sociologie, lettres, management et architecture. Les secteurs scientifiques concernés sont donc "Sciences de l'Homme et humanités" et "Sciences de la société". Les laboratoires ainsi que le personnel de l'UVSQ, relevant de l'école doctorale CRIT, appartiennent aux UFR « Sciences sociales et humaines » et « Droit - Sciences politiques ».

L'ED CRIT est une ED de site dont l'objectif affiché est de s'imposer comme une "niche d'excellence à l'échelle régionale". Son ambition est donc de se positionner de façon originale dans un paysage régional par ailleurs riche en formations doctorales. Elle est portée principalement par l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, l'école d'architecture de Versailles apparaissant dans le projet comme établissement associé. Deux laboratoires de l'école d'architecture de Versailles adossent l'ED CRIT qui s'appuie au total sur 13 équipes de recherche.

Parmi les 13 équipes qui adossent l'ED CRIT, on compte 2 UMR CNRS/UVSQ, 1 UMR IRD/UVSQ, 7 équipes d'accueil et une jeune équipe. Les deux laboratoires de l'école d'architecture sont habilités par le Ministère de la Culture et de la Communication.

Constats

- Administration et moyens de l'ED

Le projet est actuellement porté conjointement par le directeur de l'ED SOFT et le directeur de l'ED COL. Le choix revendiqué de l'UVSQ est de ne pas choisir à ce stade le directeur de la future ED, étant entendu que les directeurs des deux ED actuelles seront appelés à être l'un et l'autre fortement impliqués dans le fonctionnement de la future ED.

Le projet CRIT prévoit un conseil d'école doctorale de 26 membres, dont 12 représentants des laboratoires (les deux laboratoires de l'école d'architecture ayant un représentant unique), 1 personnel IATOS, 4 personnalités scientifiques, 4 représentants des secteurs industriels et socio-économiques et 5 étudiants. Les membres du conseil de l'ED CRIT n'ont évidemment pas encore été désignés. On peut noter que la composition proposée, conforme aux textes, laisse une large part aux représentants des laboratoires dans l'objectif que tous soient représentés. On peut noter également que dans le conseil des ED COL et SOFT la représentation des entreprises est très réduite. Par ailleurs, la qualité des membres extérieurs de ces conseils n'est pas remise en cause.

Trois réunions annuelles sont prévues pour le conseil qui a comme rôle principal d'émettre un avis sur l'attribution des allocations ministérielles, sur les demandes de ré-inscription en thèse au-delà de trois ans, ainsi que sur les demandes d'inscription sans financement.

L'ED CRIT prévoit également de mettre en place 4 conseils scientifiques et pédagogiques pour assister le directeur dans la dimension scientifique et pédagogique de sa fonction. Chacun de ces CSP correspond à un des domaines identifiés dans le projet de l'ED et repris dans son nom, soit : « Culture, Régulation, Institutions et Territoire ». Les membres de ces CSP, qui ne procèdent pas à des votes formels, donnent leur avis sur des sujets tels



que la composition des jurys de thèse ou le choix des rapporteurs. Des réunions mensuelles des CSP sont prévues. Hormis la fréquence des réunions, actuellement beaucoup plus réduite, ces principes de fonctionnement sont identiques à ceux des ED actuelles.

Par ailleurs, le projet CRIT prévoit la désignation de deux directeurs adjoints représentant chacun une tradition disciplinaire, telle que reflétée par l'appartenance à une des deux UFR concernées par l'ED.

Les ED SOFT et COL ne disposent actuellement ni de locaux, ni de moyens propres en personnel. L'ensemble des ressources est concentré au sein de la Direction de la Recherche et de la Valorisation (DREDVal), service central de l'UVSQ. On peut noter que la DREDVal est localisée à Versailles, alors que l'activité de l'ED CRIT est localisée à Saint-Quentin-en-Yvelines. La DREDVal assure l'ensemble des tâches administratives liées au fonctionnement des écoles doctorales. On voit que la mutualisation des moyens entre les écoles doctorales est très poussée.

En ce qui concerne les moyens financiers, une partie des crédits est également mutualisée, tandis que chaque ED dispose d'un budget pour ses actions spécifiques (formations spécifiques, participation aux frais de voyage des membres de jury de thèse venant de l'étranger...). Actuellement, SOFT et COL disposent chacune d'un budget de 10000 euros environ par an.

Enfin, la possibilité d'une décharge de service pour le directeur de la future ED semble en cours de discussion.

La communication entre l'ED et les doctorants est assurée actuellement essentiellement par email (listes de diffusion). L'ED COL dispose d'un site Internet actif qui fournit un ensemble d'information utiles aux étudiants. L'ED SOFT n'a pas actuellement de site Internet actif. Le développement d'un site plus complet est affiché comme une priorité de l'ED.

- Bilan quantitatif

L'ED accueillait en juin 2008 386 doctorants (le fichier détaillé des thèses en cours au 15 octobre 2008 en indique pour sa part 340). Pour assurer l'encadrement de ces doctorants, l'ED dispose d'un potentiel de 108 à 136 HDR, dont 14 bénéficiaires de la prime d'encadrement doctoral et de recherche. Le ratio du nombre de doctorants moyen par HDR est donc compris entre 3 et 4 selon les chiffres retenus. L'ED annonce un ratio moyen de 3,6. L'examen du fichier détaillé montre que le nombre de doctorants par HDR est en fait compris entre 0 et 18, avec une part importante des HDR qui n'encadrent aucune thèse (environ la moitié). Seuls trois personnels HDR dépassent le plafond défini par le conseil scientifique de l'UVSQ pour les SHS, soit 12 doctorants par HDR. On peut noter que ces personnels appartiennent à des laboratoires dont la capacité d'encadrement est par ailleurs, largement sous-exploitée, puisqu'un nombre significatif d'HDR n'encadrent pas de thèse. La plupart des HDR qui encadrent des thèses ont un nombre de doctorants inférieur à 6. Le projet CRIT n'affiche pas de politique particulière vis-à-vis du nombre de doctorants par HDR, ni pour ce qui concerne les nombres de doctorants excessifs, ni pour ce qui concerne les HDR sans doctorant. Le bilan de l'ED COL évoque la mise en place d'un processus destiné à ramener les taux d'encadrement en-dessous de la limite de 12.

La durée moyenne des thèses est très variable d'un laboratoire à l'autre, ce qui peut refléter notamment des différences entre domaines de recherche. Elle est comprise entre 3,74 années et 7,10 années, avec 5 laboratoires sur les 11 pour lesquels les données sont disponibles au-dessus de 5 années. Ces chiffres sont à relier avec le nombre de soutenances annuelles. En moyenne sur les dernières années, il y a eu 7 soutenances dans l'ED SOFT et 16 dans l'ED COL. Ainsi, en 2007 par exemple, les deux écoles doctorales ont cumulé 24 soutenances. Même si l'ED COL a enregistré 33 soutenances dans l'année universitaire 2007-2008, on est loin d'un nombre de soutenances cohérent avec d'une part une durée de thèse plus proche de l'objectif affiché, soit 3 ans, avec une extension possible à 5 ans, et d'autre part un nombre de thèse en cours proche de 400. Le projet de l'ED CRIT ne fait pas de commentaire sur ce point.

Il y a eu dans le périmètre de l'ED CRIT 37 abandons au cours de l'année universitaire 2007-2008, soit un taux d'abandon proche de 10 % (supérieur au taux de soutenances). Ce problème est sans doute à relier à la question du financement (cf. infra).

- Encadrement et suivi

La signature de la charte des thèses est systématique lors de la première inscription, mais ce document ne semble pas jouer un très grand rôle dans le dispositif d'encadrement des doctorants.



La définition des sujets de thèse est laissée à l'appréciation des chercheurs rattachés à l'école doctorale. De ce point de vue, le projet CRIT est en recul par rapport aux pistes lancées dans le bilan de l'ED COL qui envisageait une politique active de l'ED consistant à accorder les allocations de recherche du ministère par des appels d'offre sur des thèmes choisis par l'ED et correspondant aux domaines identifiés par l'ED. Ce dispositif est un levier intéressant pour l'école doctorale afin de faire vivre son projet interdisciplinaire.

Le choix des doctorants est d'abord le fait des chercheurs rattachés à l'ED, même s'il est soumis à l'examen du CSP concerné et du directeur de l'ED.

La soutenance de thèse est autorisée dès lors que les deux rapporteurs y sont clairement favorables.

La principale intervention de l'ED au niveau de l'encadrement et du suivi des thèses concerne la procédure de réinscription en thèse, notamment au-delà d'une durée de trois ans. Avant les trois ans, la réinscription en thèse est conditionnée à la remise d'un rapport d'avancement par l'étudiant. Il ne semble pas que l'examen de ce document puisse conduire l'ED à remettre en question la réinscription. Au-delà des trois ans, le caractère dérogatoire de l'inscription est clairement affirmé. La dérogation peut être accordée au vu du rapport d'avancement de l'étudiant et de l'avis du directeur de thèse. Les conditions de financement de l'année supplémentaire doivent être décrites. Le contraste assez net entre ce dispositif, plutôt strict, et l'information donnée aux étudiants, qui est du même ordre, d'une part, la durée des thèses soutenues dans l'ED, d'autre part, pousse à s'interroger sur la nature effective du processus décrit.

L'insertion professionnelle des docteurs des ED COL et SOFT est bonne. On peut noter qu'un nombre substantiel de doctorants sont des salariés (actuellement 165 sur 340), tels que des enseignants du second degré, pour lesquels l'insertion professionnelle n'est pas un problème, même si la thèse est un enjeu en termes de déroulement de carrière.

● Financement des thèses

Dans le périmètre de l'ED COL, un quart environ des doctorants, soit 84 sur 340, ne bénéficient d'aucun financement. Dans ce total, les étudiants salariés par ailleurs, ne sont pas comptés. Ceci est considéré par les deux porteurs du projet comme le problème principal de la future ED CRIT. Le projet CRIT affiche d'ailleurs l'intention de développer les sources de financement au-delà des canaux habituels et notamment auprès des entreprises (actuellement, 4 doctorants sont en contrat CIFRE sur 340) et des collectivités territoriales. Néanmoins, il ne semble pas y avoir de stratégie très claire sur la façon de procéder à ce niveau.

L'inscription en thèse n'est pas actuellement conditionnée à l'existence d'un financement dans les ED COL et SOFT. Il semble que l'ED CRIT poursuive de la même façon, même si l'existence d'un financement est clairement perçue comme un facteur de succès par les porteurs du projet.

Dans l'attribution des allocations de recherche du ministère, l'ED a essentiellement un rôle d'arbitre. Les laboratoires établissent un classement de leurs candidats, classement très lié au rang de sortie dans les masters recherche. Les candidats pré-sélectionnés sont auditionnés par le conseil de l'école doctorale qui statue finalement sur la base de critères tels que la qualité du projet, le dossier du candidat, la cohérence avec la politique scientifique de l'ED et de l'université. L'ED apparaît finalement comme le lieu où interviennent les arbitrages entre laboratoires.

● Formation

La définition du plan de formation est en cours. Actuellement, il se structure autour de :

- Un cours intitulé "Méthologie de la recherche et éthique, recherche documentaire et propriété intellectuelle", d'une durée de 30 heures.
- La participation aux doctoriales, destinée à préparer les étudiants à aborder le monde de l'entreprise. Une session annuelle est organisée, en collaboration avec l'Université d'Evry Val d'Essonne. Les étudiants ont aussi la possibilité de participer aux doctoriales organisées par Paris 11 (deux sessions par an).
- Un cours intitulé "La carrière de chercheur et d'enseignant-chercheur en France et à l'étranger", d'une durée de 30 heures



- La participation, au moins une fois pendant la thèse, à un séminaire, sachant que pour chacun des 4 domaines de l'école doctorale, un séminaire est organisé tous les deux ans

Outre les éléments précédents, le plan de formation inclut une formation obligatoire en anglais scientifique pour les étudiants qui n'ont pas passé le TOEIC ou le TOEFL et des cours optionnels à définir.

- Ouverture nationale et internationale

L'ouverture nationale de l'ED est bonne, avec 128 étudiants titulaires d'un master d'un établissement français autre que l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines pour un total de 340 étudiants. Il y a par ailleurs, 37 étudiants titulaires d'un master étranger et, enfin, 175 étudiants titulaires d'un master de l'UVSQ. L'ouverture internationale est réelle, se traduisant notamment par 14 cotutelles, mais ne fait pas l'objet d'une stratégie particulière, la gestion de la politique internationale en matière de formation doctorale étant largement déléguée aux laboratoires.

Projet

Le projet manifeste clairement la volonté de jouer le jeu de la pluridisciplinarité et de faire vivre une politique scientifique réellement pluridisciplinaire. Cette volonté se traduit par le choix d'inscrire chaque thèse dans un cadre résultant de l'action croisée d'un conseil scientifique et pédagogique centré sur les domaines de l'ED, domaines délibérément placés aux points de rencontre des disciplines, et des directeurs adjoints de l'ED dont le rôle est de garantir l'ancrage disciplinaire de la thèse. Ce dispositif vise à encourager l'émergence de thèses pluridisciplinaires tout en maintenant intacte la possibilité de réaliser des thèses fortement inscrites dans une discipline. Ce dispositif traduit une réflexion très intéressante. On peut regretter que le dispositif n'attribue pas explicitement de rôle aux laboratoires qui sont clairement décrits par les doctorants comme le cadre du déroulement de leur thèse. De même, le lien avec les masters recherche locaux n'est pas présenté. On peut également regretter que le dispositif n'ait pas été testé auprès des doctorants pour évaluer sa capacité à les intégrer.

Le projet prévoit la mise en œuvre d'un plan de formation nettement plus structuré et consistant que les plans de formation en place au sein des ED COL et SOFT. Ce plan de formation (cf. supra) est conçu en cohérence avec la politique scientifique interdisciplinaire de l'ED.

Le projet est trop vague sur des points importants comme la durée des thèses, la stratégie en matière d'ouverture internationale ou la recherche de financements pour les thèses. Surtout, il ne comporte pas de mesures pour corriger ce qui apparaît comme le principal problème de cette ED, soit la mauvaise répartition des doctorants entre les HDR.

Conclusion

● Points forts :

- Le projet CRIT est porté par les directeurs actuels, récemment nommés, des ED SOFT et COL qui manifestent une réelle volonté de faire monter en puissance la future ED pour en faire un acteur majeur dans la formation des doctorants dans le domaine des Sciences humaines et sociales à l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines.
- Le défi de la multidisciplinarité n'est pas contourné, mais au contraire pleinement assumé, avec une stratégie élaborée destinée à encourager les thèses multidisciplinaires, tout en conservant intacte la possibilité de réaliser des thèses pleinement ancrées dans un domaine disciplinaire. Le dispositif vise donc à permettre différents degrés de multidisciplinarité.
- Le plan de formation, même s'il n'est pas tout à fait finalisé, apparaît comme solide et cohérent avec la politique scientifique de l'ED.
- L'insertion des docteurs est bonne, tant dans le monde académique que dans l'administration et les entreprises privées.

● Points faibles :

- A l'heure actuelle, la place des ED SOFT et COL dans la formation des doctorants des laboratoires rattachés est trop modeste. Le plan de formation est très partiel. Le rôle des ED dans l'encadrement et le suivi des thèses est formel, mais ne semble pas avoir d'effets concrets. Certaines fonctions importantes sont assumées par les laboratoires (recherche de financements, politique internationale notamment) et la Direction de la Recherche et de la Valorisation (aspects administratifs, relations avec l'extérieur de l'université notamment). Les moyens propres des ED sont très limités (budget spécifique de 10000 euros environs, pas de personnel, pas de locaux).
- La visibilité des ED auprès des étudiants apparaît faible, même s'il est difficile de tirer des conclusions fiables de la rencontre avec les doctorants dans la mesure où les 8 doctorants présents, appartenant à 3 laboratoires, sur un total d'au moins 340 étudiants et 13 laboratoires, n'ont pas été désignés par les doctorants. Le rôle des ED dans l'encadrement et le suivi des thèses n'est pas clairement perçu par les étudiants qui conçoivent l'ED essentiellement comme organisatrice de formations (doctoriales, anglais) et de conférences. Le fait que les ED soient de fait gérées par la DREDVal qui est localisée à Versailles, alors que les laboratoires rattachés à l'ED sont localisés à Saint-Quentin contribue sans doute à ce déficit de visibilité.
- Le projet d'ED CRIT ne prévoit pas d'actions concrètes pour améliorer les points faibles que fait apparaître le bilan des ED COL et SOFT, en particulier :
 - Le taux de thèses ne bénéficiant d'aucun financement est trop important.
 - Indépendamment du fait que la durée des thèses peut être impactée par des éléments tels que la situation du doctorant (notamment pour les salariés à temps plein) et les méthodes mises en œuvre (exploitation d'un corpus difficile d'accès par exemple), la durée moyenne des thèses est trop élevée et, surtout, il y a trop de thèses d'une durée manifestement excessive.
 - Le taux d'abandon est élevé. En 2007-2008, le nombre d'abandons est du même ordre que le nombre de soutenances.
 - La répartition des doctorants entre les personnels HDR rattachés à l'ED est trop inégale, de sorte que le potentiel d'encadrement de l'ED est mal exploité. En particulier, beaucoup trop d'HDR n'encadrent pas de doctorant, alors que l'ED compte en moyenne 3,6 doctorants par HDR.

- Commentaire et recommandations :

L'ED CRIT apparaît fondamentalement comme un projet, à la fois parce que c'est une création par rapprochement d'une ED existante avec une partie d'une autre ED, surtout parce qu'il affiche la volonté de donner une nouvelle dimension à l'ED, avec une politique scientifique forte et un plan de formation plus complet. Ce projet est intéressant, à condition qu'il soit mis en œuvre, ce qui suppose que les porteurs du projet reçoivent, notamment de l'université, un soutien fort.

Le projet de l'ED CRIT devrait être complété pour intégrer un plan d'action effectif sur deux points : le financement des thèses et l'utilisation du potentiel d'encadrement de l'ED. Il est probable qu'une évolution favorable sur ces deux points aurait des répercussions positives sur le taux d'abandon et la durée des thèses.

Pour ce qui concerne le financement des thèses, deux voies pourraient être explorées parallèlement. La première voie réside dans le durcissement des conditions d'inscription en thèse d'étudiants non-financés. La seconde voie réside dans la recherche, par les laboratoires, mais aussi par l'ED, de sources de financement actuellement peu ou pas exploitées. Cette seconde voie, dont l'exploration est un objectif affiché de l'ED, est d'autant plus recommandable qu'elle donnerait à l'ED un levier supplémentaire pour la mise en œuvre de sa politique scientifique avec une stratégie de répartition des financements qui est aujourd'hui difficile à mettre en œuvre, vu le faible nombre d'allocations de recherche. Cette voie suppose que le directeur de l'ED reçoive le soutien d'un personnel administratif d'un niveau de qualification adéquat.

Pour ce qui concerne l'utilisation du potentiel d'encadrement de l'ED, il est évidemment nécessaire de ramener très rapidement le nombre de doctorants de tous les personnels HDR sous la barre de 12 doctorants fixée par le conseil scientifique de l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines. La politique de l'ED devrait cependant aller plus loin que cela et travailler activement à une meilleure répartition des doctorants entre les HDR. Il faudrait sortir rapidement d'une situation dans laquelle un grand nombre d'HDR n'a aucun doctorant.

Le budget de l'ED CRIT devrait être revu à la hausse de façon à lui permettre de mener les actions prévues, notamment en matière de formation, et de poursuivre sa politique de participation aux frais de déplacement des membres étrangers de jurys de thèse. La participation d'universitaires étrangers aux jurys de thèse est clairement identifiée comme une opportunité de les mobiliser plus largement, notamment en organisant un séminaire de troisième cycle d'une durée significative. Il est également souhaitable de réfléchir à une solution permettant d'assurer à Saint-Quentin-en-Yvelines la présence régulière d'un personnel administratif, dans des conditions qui permettent effectivement un contact avec l'ensemble des parties prenantes, notamment les doctorants.

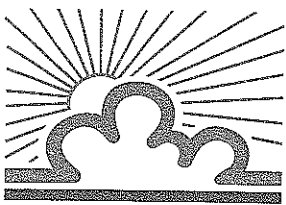
Notation

- Qualité de l'adossement scientifique (A+, A, B ou C) : A
- Fonctionnement de l'ED (A+, A, B ou C) : A
- Encadrement (N/HDR, durée des thèses, financements, etc.) (A+, A, B ou C) : C
- Suivi et insertion des docteurs (A+, A, B ou C) : A

NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) (voir hiérarchisation dans la note explicative ci-après) : B

Observations de l'établissement)





UNIVERSITÉ DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

LA PRESIDENCE

Versailles, le 11 juin 2009

La Présidente de l'Université de
Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

Affaire suivie par :
Monique COHEN
Tél. 01 39 25 78 11
Fax. 01 39 25 78 94
Mél. : Service.Recherche@uvsq.fr
Réf : MC/CS/DREDDVal/09-

à

Monsieur Alain MENAND
Directeur de la section
des formations et des diplômes
de l'AERES

Objet : Observations de l'UVSQ concernant le rapport d'évaluation de
l'Ecole Doctorale « Culture, Régulation, Institutions et Territoires » (CRIT)

Monsieur Le Directeur,

L'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ) remercie l'AERES et son comité d'évaluation pour leur rapport approfondi sur le projet d'Ecole Doctorale « Culture, Régulation, Institutions et Territoires » (CRIT). Elle met en place dès à présent un comité de pilotage institutionnel chargé de la transition vers la nouvelle ED CRIT, dont les missions seront de finaliser la composition du conseil de l'ED (CED), d'établir une recommandation quant à la direction de l'ED, et de préparer le règlement intérieur de l'ED qui s'attachera à prendre en compte les recommandations de l'AERES. Dès à présent les quelques éléments de réponse suivants peuvent être apportés aux remarques de l'AERES :

A) Composition du Conseil d'Ecole Doctorale (CED)

En réponse à l'inquiétude exprimée dans le rapport de l'AERES (page 3), l'importance d'inclure des représentants du monde de l'entreprise sera communiquée aux membres du comité de pilotage de la transition.

B) Plan d'action pour le financement des thèses

Le plan d'action proposé combinera un renforcement des conditions d'admissibilité en termes de financement, une gestion améliorée de l'information quant aux sources de financement existantes et une dynamique proactive de recherche de moyens neufs.

B1) Approche via le règlement de l'école doctorale

Le règlement intérieur de l'ED contiendra un article, associé à des procédures claires, destiné à limiter l'admissibilité d'étudiants dont les thèses ne sont pas financées ;

B2) Approche via la mobilisation et la diffusion de l'information

Mandat sera donné au directeur de l'ED d'identifier, avec l'appui du Service de la formation et des écoles doctorales, l'ensemble des sources de financements possibles ainsi que les stratégies à mettre en place pour y accéder. En particulier, l'ED souhaite développer une politique proactive de développement de contrats CIFRE, avec le monde économique, mais également avec le monde associatif et institutionnel (en particulier les collectivités territoriales). Elle compte s'appuyer sur l'expérience acquise en la matière par les collègues juristes de l'ED. Les résultats de ces travaux seront communiqués sous la forme d'une présentation standard, qui sera effectuée au sein de chacun des laboratoires par l'équipe de direction de l'ED. En outre, lors de la journée de rentrée officielle de l'ED, l'ensemble des étudiants de M2 se destinant à un doctorat seront invités à assister à la même présentation.

B3) Approche via la mobilisation de moyens propres à l'ED

Le directeur de l'ED demandera aux membres extérieurs du CED de constituer un groupe de travail qui aura pour mandat d'identifier les sources possibles de financement pour l'ED. Ceci inclura mais ne se limitera pas à explorer les possibilités offertes en termes de taxe d'apprentissage.

C) Plan d'action concernant une meilleure répartition des encadrements de thèse.

Il sera explicitement demandé au comité de pilotage de la transition vers la nouvelle ED CRIT que le règlement intérieur de l'ED contienne les éléments qui permettront (1) une réduction très rapide du nombre de doctorants encadrés par les HDR encadrant plus de 12 thèses, (2) une incitation forte à répartir les directions de thèses sur l'ensemble des HDR de l'ED. Il sera demandé ensuite au CED de compléter la dimension réglementaire par une dynamique proactive de répartition.

D) Autres éléments liés au suivi et à l'encadrement des étudiants

- (1) Le règlement intérieur de l'ED contiendra un article, associé à des procédures claires, destiné à limiter la durée des thèses tout en tenant compte des spécificités disciplinaire ou propre au sujet traité ;
- (2) Le rôle de la charte des thèses sera renforcé et fera l'objet d'un article spécifique du règlement intérieur de l'ED ;
- (3) Une procédure destinée à documenter et analyser les abandons sera adoptée. Les résultats de ces analyses seront communiqués à la fin de chaque année universitaire au CED afin d'éclairer les procédures d'admission de l'année suivante.

E) Moyens de l'ED

L'UVSQ s'attachera à augmenter les moyens budgétaires de l'ED, et à assurer une présence à Guyancourt d'un secrétariat propre aux activités de l'ED, par exemple sous forme de permanences régulières, ce qui devrait notamment contribuer à renforcer l'identité de l'ED.

F) Orientation pluridisciplinaire pro-active

L'ED souhaite engager une réflexion au sein du CED, destinée à « colorier » une des allocations de recherche proposée sur une thématique transdisciplinaire. La définition de ces thématiques supposera une large concertation, tant au sein du CED qu'entre plusieurs laboratoires, à qui la définition des contours du thème pourrait être déléguée.

G) Stratégie internationale de l'ED

Bien que l'AERES mette l'accent sur le rôle que peut jouer l'ED, il faut souligner qu'une stratégie internationale viable repose sur l'établissement de relations de travail internationales au sein même des laboratoires, qui est donc un préalable à toute action de l'ED à l'international.

Le règlement intérieur de l'ED intégrera la dimension internationale dans les critères d'évaluation pour l'interclassement des candidats pour une allocation ou contrat doctoral. Par ailleurs le financement des jurys de co-tutelle internationale et des jurys comprenant des membres venant de l'étranger, feront l'objet d'une attention particulière.

Cette approche « via règlement » sera complétée par l'intégration de conférences données par les membres de jurys venant de l'étranger dans le cadre des enseignements de l'ED.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Directeur, l'expression de ma respectueuse considération.

Sylvie Fauchoux,
Professeur des Universités

